

#macommuneestutile #covid19 #municipales2020 #Ecole

Lyon, le 27 mars 2020

Carte scolaire

Les Maires ruraux prennent acte de l'annonce sur les fermetures de classe avec le seul accord du maire

Après avoir saisi le gouvernement sur les projets de carte scolaire rendus publics dans plusieurs départements en pleine crise sanitaire, les Maires ruraux saluent l'annonce de principe du Ministre de l'Education Nationale visant à étendre le principe de l'accord du maire pour l'éventuel projet de fermeture de classe. Les maires ruraux saisiront le Ministre de l'Education Nationale pour l'interroger sur les détails de la mise en œuvre de cette annonce dans l'ensemble des départements avec la vigilance nécessaire.

Ils l'interrogeront également sur la suite donnée aux engagements du gouvernement dans l'Agenda rural. Parmi ceux-ci figurent deux mesures clés « prendre en compte les contraintes territoriales dans l'allocation nationale des moyens de l'Education Nationale à travers la définition d'un indice d'éloignement » et comment « mieux prendre en compte les spécificités des "classes multi-âges", notamment en matière de formation et d'accompagnement des personnels enseignants ». Où en sont ces chantiers annoncés en septembre 2019 et seront-ils pris en compte pour la rentrée à venir ?

Les Maires ruraux souhaitent que suite à cette mesure d'apaisement, le temps soit mis à profit pour revoir le processus de la carte scolaire et le rôle des Conseils Départementaux de l'Education Nationale (CDEN), réflexion à laquelle s'était engagée le Ministre de l'Education Nationale lors de ses rendez-vous avec l'AMRF. Rappelons qu'en ces temps singuliers que vit notre pays, les maires mobilisent les ressources locales pour assurer le travail des enseignants vis-à-vis des enfants de soignants, où ils œuvrent aussi à lutter contre la fracture numérique touchant les enfants privés d'outils ou tout simplement de réseau de qualité à leur domicile

Pour le Bureau

Vanik Berberian

Contact presse :

Cédric Szabo, directeur // Association des Maires Ruraux de France
06.85.76.94.90 // 04 37 43 39 80 // cedric.szabo@amrf.fr // amrf@amrf.fr
[@maires_ruraux](https://twitter.com/maires_ruraux) [@defibrilators](https://twitter.com/defibrilators) (président)